

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **27**
Nombre de votants : **33**
Date de convocation : **02/07/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 16 JUILLET, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

**OBJET : APPROBATION MODE DEVOLUTION PAR
AOO MARCHE ASSURANCES**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) - FERRER (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL (Thuir) – LESNE (Tordères) – ATTARD (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

H.LLOBET (Brouilla) à P.TAURINYA
N.CRUQ (Fourques) à J.L.PUJOL
R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT
BATALLER-SICRE (Thuir) à S.RAYNAL
J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absents:

XANCHO (Saint Jean Lasseille)
P.MAURY (Thuir)
B.COUSSOLLE (Trouillas)

Excusés :

L.FERRER (Thuir)
J.AMOUROUX (Tresserre)

Madame Alix BOURRAT est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

75/2019

MARCHES DES ASSURANCES : APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION ET DU MODE DE DEVOLUTION PAR APPEL D'OFFRES OUVERT :

VU le Code de la Commande publique,
VU le terme des marchés d'assurances de l'EPCI fixé au 31.12.2019,

Le Président **INFORME** l'Assemblée que les contrats d'assurance de la collectivité, non renouvelables, arrivent à terme au 31.12.2019,

Qu'IL **CONVIENT** de lancer une consultation des organismes d'assurances, afin de couvrir les risques du personnel, des bâtiments, et de la flotte automobile dès le 1^{er} Janvier 2020.

PROPOSE, au vu des seuils prévisionnels, de recourir à la procédure par appel d'offres ouvert,

Et **DEMANDE** au Conseil de l'autoriser à lancer la consultation des établissements d'assurances, et signer les contrats à intervenir avec les prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président,
et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE le Président à lancer la procédure de consultation des établissements d'assurances pour les risques liés au personnel, aux bâtiments, et à la flotte automobile,

ACCEPTE le mode de dévolution de la prestation par appel d'offres ouvert,

APPROUVE le cahier des charges présenté,

AUTORISE le Président ou son vice-président délégué à signer les contrats à intervenir avec les établissements retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus



Le Président,

René OLIVE